

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

↘ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES RUE PIERRE SALTEUR

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2017-224/T209

Nos réf : PB/DP/cc

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT qu'en raison de l'aménagement du quartier prévu dans le cadre du chantier immobilier de l'ancien hôpital, il est nécessaire de modifier la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} : Une voie de dégagement rue Pierre Salteur sur la rue de l'Annexion est aménagée.

Article 2 : Les véhicules empruntant cette voie devront marquer l'arrêt absolu au débouché sur la voie réservée des bus.

Article 3 : Cette voie de dégagement qui traverse le parking rue Pierre Salteur pour atteindre la voie de circulation réservée aux bus avant de déboucher sur la rue de l'Annexion, est aménagée en zone de rencontre donnant la priorité aux piétons et limitant la vitesse des véhicules à 20 km/h.

Article 4 : La partie de voie empiétant sur la voie réservée aux bus est ouverte à la circulation de tous véhicules. Les bus stationnés dans leur couloir réservé ne devront pas obstruer cette partie de voie commune aux autres usagers.

Article 5 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 6 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- La presse.

Le Maire,

Pierre BECHET

